



Divorce à l'amiable avec consentement de répartition des biens

Par **fratlon2**, le **10/09/2008** à **23:02**

je suis marié depuis 34 ans.

J'ai 2 enfants: une fille de 27 ans mariée avec 2 enfants et un garçon de 26 ans (PD).

Depuis environ une dizaine d'année, j'ai perdu le contact avec ma femme et mes enfants. Je vis avec ma femme sous un toit dont nous sommes propriétaire et sans crédits en cours à ce jour. Je peut considérer notre vie commune en tant que locataire étranger à l'abris d'un loyer. Il n'y à plus aucun dialogue (néant) depuis plus de trois ans, on s'adresse la parole qu'en cas de nécessité et généralement c'est elle qui en éprouve le besoin car elle est perdue. En alimentation on est passer des plats cuisinés au plats 20 mn chrono en boîte et hyper salés.

Notre vie intime et sexuelle est inexistante.

Je vais avoir 58 ans en février. Je peut prétendre à ma retraite à partir de septembre 2009. Mais je suis incapable de concevoir une vie commune en étant 24 heures sur 24 à la maison dans ces conditions.

Il me reste 2 solutions:

- _ soit de continuer à travailler en espérant raccourcir mon calvaire par une mort précoce.
- _ soit divorcer.

Ma première option est de divorcer.

J'ai déjà confirmé à ma femme qu'en cas de divorce à l'amiable:

_ la maison d'une valeur estimée à un minimum de 150 000£ + tout ce qui se trouve à l'intérieur (hors mis mon outillage de travail) + le compte en banque à son nom + la voiture qu'elle dispose sera pour elle.

Je ne partirai qu'avec mon compte (à ce jour de 2000£, mon matériel de travail et ma voiture).

La seule condition importante dans ce cas de divorce, il n'est pas question que je verse une pension alimentaire. (je n'en aurai jamais les moyens en retraite).

Mes enfants étant hors de mon toit et largement indépendant (financièrement), ma femme travaillant à ce jour en temps partiel plus le capital dont elle disposera.

j'estime qu'elle sera certainement mieux lotie que moi si on se sépare.

Je tiens à préciser que je n'ai ni maîtresse ni double vie qui pourrai justifier ma décision.

Cela tient au simple fait que pendant des années:- j'ai été très bonne poire

- Trop pris par le travail pour satisfaire les besoins de la famille
- Très certainement absent (travail) pour dialoguer au moment opportun
- et aujourd'hui on m'impose de jouer au caniche obéissant. (IMPOSSIBLE)

Ma question est:

Peut-on divorcer à l'amiable dans les conditions ci-dessus, très rapidement et à moindre frais.

Merci de me répondre dès que possible.

J'acce